

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

ÉTUDIANTS SALARIÉS

Quand la vie active commence avant la fin des études

Les études se prolongent, mais, dès le lycée, certains jeunes sont dans la nécessité de travailler. Cette situation est encore plus fréquente à l'université. L'existence de situations multiples, étudiants salariés mais aussi étudiants demandeurs d'emploi, conduit à réinterroger les catégories qui sont à la base d'indicateurs aussi sensibles socialement que le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur. Au-delà de ces préoccupations statistiques, le constat du nécessaire recalibrage des outils d'observation révèle le changement des pratiques des étudiants. Pour nombre d'entre eux, il n'y a plus succession entre temps des études et entrée dans la vie active, mais chevauchement entre parcours de formation et début de parcours professionnel.

Avoir une formation supérieure a longtemps été considéré comme une garantie d'un accès rapide à l'emploi et au statut tant recherché de « cadre ». Mais dès le milieu des années 70, certains jeunes sortant de l'université n'accèdent plus immédiatement à ce statut de cadre. Ce constat a soulevé, à l'époque, une controverse entre le secrétariat d'État aux universités et des sociologues. Le premier souhaitait limiter le nombre des étudiants pour ne pas aggraver leurs difficultés supposées d'insertion professionnelle. Les seconds répondaient, chiffres à l'appui¹, par une analyse de la situation des jeunes diplômés après leur arrivée sur le marché du travail :

- l'accès à l'emploi était plus favorable pour les diplômés ;
- l'accès au statut de cadre n'était certes plus immédiat, mais avait néanmoins lieu après quelques années de vie professionnelle.

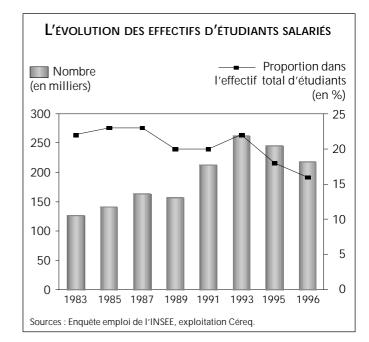
Si les enquêtes menées par le Céreq confirment, aujourd'hui encore, que « *l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade* »², elles soulignent également que la situation des anciens étudiants reste meilleure que celle des anciens lycéens ou apprentis.

DE LA QUESTION DU CHÔMAGE À CELLE DE L'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Nouvelle dans les années 70, la question de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est restée d'actualité tout au long de ces vingtcinq dernières années. Elle a toutefois pris au fil du temps des formes différentes. Ce qui a conduit les dispositifs d'observation à évoluer ou à susciter de nouvelles interrogations. • Dans les années 80, la question se pose en ces termes : d'anciens étudiants sont-ils au chômage ?
Les enquêtes qui tentent d'y répondre présupposent que

la situation de l'étudiant est simple à observer : si un jeune poursuit des études, il n'est ni demandeur d'emploi ni salarié. Lorsque des situations multiples sont repérées, elles font l'objet d'un retraitement : quelle que soit leur situation vis-à-vis du système d'emploi, les individus au service national ou toujours en études sont exclus de la population active.

• Au début des années 90, constatant que d'anciens étudiants sont effectivement sans emploi, on s'interroge sur les filières de formation qui préservent le mieux du chômage.



^{1 -} *Cf. Les étudiants, l'emploi et la crise*, Baudelot Ch., Benoliel R., Establet R., Cukrowicz H., Maspéro, Paris, 1981.

^{2 -} Cf. Martinelli D. et Vergnies J.-F., Bref, n° 107, Céreq, mars 1995



Les variations conjoncturelles impliquent une observation plus fine de la situation des jeunes diplômés qui arrivent sur le marché du travail, prenant notamment en compte la dimension temporelle. Ainsi construit-on des indicateurs de chômage à des moments différents³ par rapport à la date supposée de sortie du système éducatif. Ils permettent d'estimer le délai d'insertion en fonction des spécialités ou des filières de formation (université ou écoles d'ingénieurs, par exemple).

De plus, on s'intéresse à la dimension locale de l'insertion professionnelle, et on porte un regard plus attentif aux filières professionnalisées (Instituts universitaires de technologie (IUT), Sections de techniciens supérieurs (préparant au BTS)...). Ces filières sont considérées comme plus performantes au regard de l'insertion professionnelle. Pourtant, à cette même époque, on observe un fort mouvement des titulaires d'un DUT vers la poursuite des études dans les filières plus générales. Les comportements des étudiants n'apparaissent plus comme prévisibles et des situations plus complexes semblent se faire jour.

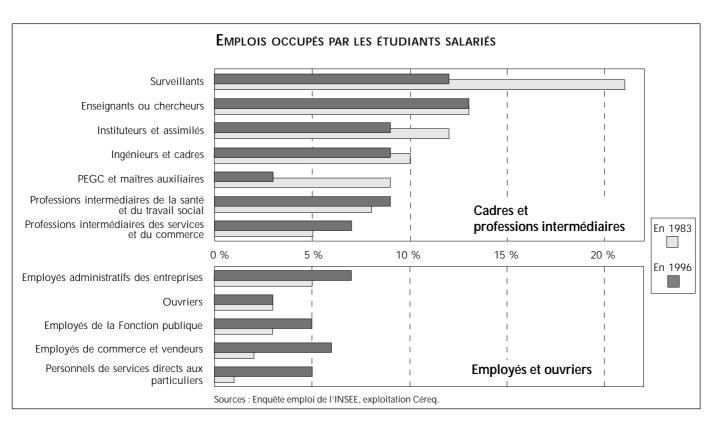
• Différents travaux réalisés à partir de 1995 tendent à confirmer cette complexité. Plus nombreux, poursuivant des études plus longtemps, les étudiants travaillent, pourtant, à ne plus être étudiants... Les incertitudes du marché du travail et des discours valorisant sans relâche « l'expérience » incitent une part importante d'entre eux à faire des incursions préalables dans le monde professionnel. La question centrale devient alors : à quel moment un étudiant arrive-til sur le marché du travail ?

LES ÉTUDIANTS SALARIÉS À L'UNIVERSITÉ

L'« étudiant-type », étudiant à plein temps, âgé de moins de vingt-sept ans et n'ayant pas interrompu ses études, ne représente que les deux tiers des effectifs de l'université. Le nombre des étudiants salariés (hors médecine) a, lui, doublé en dix ans. Il est aujourd'hui de plus de 200 000. Mais l'ampleur de ce phénomène est à mettre en perspective avec l'évolution générale des effectifs de l'enseignement supérieur (voir encadré ci-contre). Le pourcentage d'étudiants ayant un emploi est resté de l'ordre de 20 %. Il a même légèrement diminué au cours de ces quatre dernières années (voir graphique page 1).

Travailler au cours de ses études est une pratique qui a toujours existé. Dans certaines formations, médecine par exemple, il s'agit même d'une activité intégrée dans le processus de formation. Dans d'autres cas, l'activité salariée peut être sans rapport direct avec les études suivies. Pour certains étudiants, les divers « petits boulots » (garde d'enfants, emplois saisonniers...) sont des activités occasionnelles, rarement recensées dans les enquêtes statistiques. Pour d'autres, le lien avec l'univers professionnel est plus régulier, sans nécessairement être à temps plein.

La part d'étudiants qui travaillent régulièrement durant l'année scolaire varie selon le niveau d'études : elle est de 8 % en premier cycle, 24 % en second cycle et 40 % en troisième cycle. Certaines formations, tels les DUT ou les BTS, sont peu compatibles avec une activité salariée ; alors que pour nombre d'étudiants de troisième cycle, elle est exercée dans le cadre du doctorat (bourse CIFRE, poste d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), etc.) et constitue une véritable préprofessionnalisation. Cependant, près de la moitié des étudiants salariés sont en second cycle.



^{3 - «} L'insertion professionnelle. Le moyen terme ne confirme pas toujours le court terme », J.-F. Vergnies, *Économie et statistiques*, n° 277-278, INSEE, 1994.



LA GÉNÉRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Actuellement, plus de 60 % d'une classe d'âge se présente au baccalauréat ; et une très grande part des bacheliers poursuivra des études dans l'enseignement supérieur.

Croissance de l'université

Si l'on observe les jeunes de 18 à 22 ans, le pourcentage d'inscrits à l'université était inférieur à 10 % jusqu'en 1961, il a atteint 20 % en 1978, 30 % en 1992 et il est presque de 40 % aujourd'hui. Ce qui représente 1 300 000 étudiants, soit un triplement des effectifs depuis 1968. Mais l'université n'a pas été la seule à prendre en charge l'accroissement de la demande de formation supérieure. Hors Instituts universitaires de technologie (IUT), elle n'accueille plus que les deux tiers des jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur. Les autres étudiants ont trouvé place dans de nouvelles filières qui se sont fortement développées.

Apparition de nouvelles filières

Si, dès les années 60, les IUT et les Sections de techniciens supérieurs (STS) ont proposé de nouvelles filières de formation, d'autres sont apparues plus récemment avec un succès grandissant, comme les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ou les Instituts universitaires professionnalisés (IUP).

Les écoles d'ingénieurs ne scolarisent quant à elles que 2,4 % des inscrits de l'enseignement supérieur. Leurs effectifs sont toutefois passés de 37 000 étudiants en 1980, à 76 000 en 1996. De même, le nombre d'inscrits dans les écoles de commerce, de gestion ou de comptabilité a quasiment quadruplé en douze ans.

Au total, ce sont 500 000 jeunes qui poursuivent des études dans ces différentes structures.

Trois étudiants sur quatre occupent un emploi relevant des catégories « professions intermédiaires » ou « cadres ». Le quart restant est « ouvrier » ou « employé » (voir le graphique ci-contre).

Les « petits boulots étudiants » (caissière de supermarché, vendeur...) ne représentent que 5 % des emplois étudiants occupés durant l'année scolaire.

Les étudiants constituent un important réservoir de maind'œuvre pour l'Éducation nationale. La diminution du nombre d'étudiants salariés (hors médecine), au cours des quatre dernières années, est d'ailleurs directement liée à la baisse du recrutement des surveillants (10 000 postes en moins entre 1993 et 1996), des maîtres auxiliaires (12 000 postes en moins) et des autres enseignants (16 000 en moins).

SORTANTS DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET ENTRANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Parmi les étudiants salariés, certains n'ont jamais quitté les bancs de l'université; ils sont en « formation initiale ». Mais ils ont saisi les opportunités de gagner leur vie, soit de manière prévue pour cela (surveillants, par exemple), soit dans le cadre ordinaire du monde du travail.

D'autres sont des « revenants » : ils reprennent leurs études après une interruption contrainte ou voulue de leur formation initiale. Ce retour vers l'enseignement supérieur peut être le fait de salariés, ou de personnes sans emploi qui ne veulent pas faire figurer de « trous » dans leur curriculum vitæ.

Une étude du ministère de l'Éducation nationale permet d'estimer la part des inscrits à l'université qui sont dans chacune de ces situations : 14,6 % sont actifs et n'ont pas interrompu leurs études, 1,7 % relèvent de dispositifs de formation continue, enfin, 6,8 % sont en reprise d'études.

Ces différentes situations sont révélatrices de l'ambiguïté de la notion de « sortant du système éducatif ». Traditionnellement, elle était appliquée à toute personne qui interrompait ses études. Un même individu ayant repris ses

études pouvait donc être compté comme « sortant » plusieurs fois dans sa vie. Pour éviter ce biais, les modes de calcul des sorties du système éducatif ont été modifiés (voir l'encadré page 4) afin, notamment, de tenir compte de la diversité des situations des étudiants. Ce ne sont plus 800 000, mais plutôt 700 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif.

Mais parmi ces 700 000 sortants, un certain nombre a eu un emploi pendant leurs études. Ils ne représentent donc pas des « premières entrées » sur le marché du travail. Des « ex-étudiants-salariés » gardent d'ailleurs le même emploi après l'arrêt de leurs études.

On voit bien là qu'enseignement supérieur et marché du travail ne sont pas deux systèmes étanches. Cela est vrai pour l'emploi. Cela l'est aussi pour le chômage, qui est la deuxième composante du marché du travail : on recense actuellement entre 15 000 et 20 000 étudiants en recherche d'emploi.

Certains sont des « revenants » qui, n'ayant pas trouvé de travail à l'issue de leur formation initiale, reprennent leurs études. Ils demeurent cependant toujours à la recherche d'un emploi.

Nombre d'étudiants restent, eux, inscrits à l'université tant qu'ils n'ont pas réussi un concours de la Fonction publique. Situation qui peut être assimilée à une forme de recherche d'emploi, surtout lorsque l'on sait que plus de 30 % des sortants de l'enseignement supérieur sont recrutés dans la Fonction publique. Certaines filières littéraires ou juridiques affichent d'ailleurs un taux de chômage très faible car leurs étudiants de second ou de troisième cycle continuent leurs études jusqu'à la réussite à un concours.

DOUBLES SITUATIONS ET TAUX DE CHÔMAGE

Les sorties du système éducatif ne peuvent plus être assimilées systématiquement à des entrées dans la vie active. De même, l'entrée sur le marché du travail est en partie déconnectée de l'arrêt ou de l'interruption des études.



La prise en compte des situations doubles, qui combinent études et emploi (ou recherche d'emploi), conduit donc à reconsidérer l'analyse de l'insertion des jeunes après la fin de leur formation. Et ce d'autant plus que les calculs de taux de chômage sont sensibles à la manière de prendre en compte les situations multiples.

Ainsi, les résultats d'une enquête, menée par le Céreq en 1994 auprès des sortants de l'enseignement supérieur de 1992, diffèrent sensiblement en fonction des critères utilisés pour décrire l'insertion professionnelle.

Selon les critères du Bureau international du travail (BIT)⁴, le taux de chômage des sortants de troisième cycle de « sciences » (7,8 %) n'est pas significativement différent de celui de leurs homologues de droit, économie ou gestion (7,2 %). En revanche, si l'on retient les critères habituellement utilisés dans les enquêtes du Céreq, les sortants de « sciences » sont significativement plus au chômage (13,9 %) que ceux de droit, économie ou gestion (7,3 %). Dans le premier cas, on pourra conclure que l'insertion est identique. Dans le second, on pourra s'inquiéter des difficultés rencontrées par les diplômés de « sciences » par rapport à ceux de droit ou d'économie.

Une grande part de ces écarts provient de la façon dont sont simplifiées les situations multiples.

Les critères du BIT privilégient l'emploi à toute autre situation : les étudiants qui gardent des enfants un soir pendant la semaine où ils sont interrogés seront comptabilisés comme des actifs en emploi. Le nombre d'actifs en emploi est donc dans ce cas maximum. En revanche, les critères du chômage sont très restrictifs et reposent sur un ensemble de conditions⁵. Les taux de chômage sont alors faibles, puisque le plus petit nombre de chômeurs est associé au plus grand nombre d'actifs⁶.

Les critères du Céreq privilégient, eux, les études : un étudiant salarié est d'abord un étudiant. Il est donc le plus souvent considéré comme inactif et ne sera pas pris en compte dans le calcul des taux de chômage. Le nombre d'actifs est en conséquence plus réduit. De plus, la situation de chômage reposant sur des critères moins restrictifs (la seule déclaration d'une recherche d'emploi), les taux de chômage sont généralement plus élevés.

LES MODES DE CALCUL DU NOMBRE DE SORTIES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

• En 1996, la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale a adopté une nouvelle méthode d'estimation du nombre global de sortants du système éducatif.

Elle calcule d'abord la variation des effectifs d'étudiants et d'élèves par rapport à l'année précédente. Variation qu'elle soustrait ensuite du nombre de premières entrées dans le second degré.

• Le Bilan formation-emploi (réalisé conjointement par le Céreq, la DEP et l'INSEE) utilise également une nouvelle méthode de calcul fondée sur l'« Enquête emploi » de l'INSEE. La sortie du système éducatif est maintenant assimilée au premier arrêt « de plus d'un an » des études (en dehors du service national et des congés de maternité).

Ces différences tendent à montrer que l'analyse du chômage des jeunes ne peut pas reposer sur un indicateur unique. Le taux de chômage doit au moins être combiné avec un taux d'activité⁷. S'il est nécessaire d'évaluer la part de jeunes qui entrent sur le marché du travail, que ce soit pour occuper un emploi... ou pour être au chômage, il reste cependant à construire de nouveaux indicateurs qui prennent en compte des situations parfois plurielles, non univoques et reposant sur des statuts dont les frontières ne sont pas toujours nettes.

Marc Bordigoni, Jean-Frédéric Vergnies.

POUR EN SAVOIR PLUS...

- Le monde des étudiants, Galland O., Paris, PUF, 1995.
- « Première expérience professionnelle avant le diplôme », Béduwé C., Cahuzac É., *Formation Emploi*, n° 58, la Documentation française, avril-juin 1997.
- Les conditions de vie des étudiants, Grignon Cl., Gruel L., Bensoussan B., Les cahiers de l'OVE, n° 1, Observatoire de la vie étudiante, la Documentation française, Paris, 1996.
- « Diplômés de l'enseignement supérieur. Insertion des étudiants sortis en 1992 », Vergnies J.-F., *Document*, n° 122, Céreq, janvier 1997.
- « Bilan formation-emploi 1996 », *Synthèse*, INSEE, septembre-octobre 1997, à paraître.
- « L'université et ses publics », Béduwé C., Espinasse J.-M., Éducation & formations, n° 40, Direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de l'Éducation nationale, 1995.

ISSN 0758 1858



^{4 -} Depuis 1994, les enquêtes du Céreq sur les sortants de l'enseignement supérieur contiennent des questions permettant de calculer les taux de chômage au sens du BIT.
5 - Selon le BIT, un chômeur est une personne recherchant un emploi, effectuant des démarches de recherche et prête à travailler immédiatement, ou une personne ne recherchant pas d'emploi car elle en a trouvé un qui commencera plus tard.

⁶ - Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs (chômeurs ou en emploi).

^{7 -} Le taux d'activité rapporte le nombre d'actifs à l'ensemble de la population étudiée (composée d'actifs occupés ou en recherche d'emploi, et d'inactifs).